



Regroupement familial avec ressource aah

Par amr, le **25/03/2010 à 22:43**

Bonjour, je suis algerien je recois AAH 680 euro,j ai pris un rdv a l omi pour déposer le dossier de regroupement familial a mon epouse et mon fils qui sont en algerie, ils ont refuse de prendre le dossier a cause des ressources insuffisante,il mont montre un article comme justification(art 411-5) 1 er alinea du ceseda.

j ai consulte l article sur internet j ai trouve que la loi n exige pas les ressources a tout ceux qui recoivent l'AAH et na pas exclu les algerien.

la question qui se pose est ce que le ministre de l immigration a le droit de contrarier la loi avec seulement une note.

nb; mon enfant s est ne en france, a une carte RF de 5 ans et mon epouse est rentre en france avec visa d allmagne et reste en france 28 mois, actuellent sont en algerie.

merci par avance a tout ce qui m aide pour truyve une solution.